

JOURNAL

du *Syndicat* DE **l'Architecture**

Prix 5€ N°27 juin 2019

LIONEL DUNET

ÉDITORIAL

Notre Dame alimente les conversations et les appétits de certains qui sont prêts à produire n'importe quelle image du moment qu'elle alimente le buzz et flatte leur égo hypertrophié.

Si le syndicat de l'architecture défend le principe de pouvoir recourir, dans un cadre contrôlé, aux concours ouverts, il n'est pas prêt à cautionner un concours pour la rénovation de Notre Dame où la profession se ridiculiserait et où l'architecture se prostituerait dans une inflation de perspectives accrocheuses.

L'Union Internationale des Architectes, qui a son siège à Paris, sait organiser des concours internationaux équilibrés qui respectent l'éthique de notre profession.

Ce n'est surtout pas le moment de brader les talents de notre profession : l'étendue des missions des architectes se réduit comme peau de chagrin, bientôt les architectes en seront réduits à ne faire que des images.

Défendons et revendiquons les missions globales, montrons que l'excellence des architectes ne se réduit pas à la production d'images mais qu'elle porte le projet de l'esquisse au suivi de chantier.

Battons-nous pour que la mission de base s'impose à tous les maîtres d'ouvrage, retrouvons les missions complètes pour les organismes de logements sociaux et militons pour que les autorisations de construire se basent au final sur des documents assez avancés pour assurer les réelles qualités techniques et architecturales du projet.

En parallèle de notre combat pour l'accès à une commande d'architecture de qualité pour toutes les générations d'architectes, battons-nous ensemble pour les missions globales de l'équipe de maîtrise d'œuvre, revendiquons auprès de nos clients la place qui nous revient durant l'exécution, c'est le seul moyen à nos yeux de garantir la qualité de nos projets et le savoir-faire de la profession.

Les architectes auront en mains leur avenir en se battant pour l'architecture.

4 × 4

S
O
M
M
A
I
R
E

P. 2

le parrainage

Olivier Arene

P. 3

L'Europe : Logement abordable ou logement social ?

Michel Berthet

P. 4

Pour un Conservatoire Européen du Logement Social

Michel Berthet

P. 4

Convention collective et grille de classification

Sébastien Griscelli

P. 6

La mission de l'architecte de plus en plus contestée

Olivier Arene

P. 7

OPCO...

JF Chenais

P. 8

Aline Delabroy Architecte

P. 9

Chaveneau Ohashi Architectes

P. 10

Musique & Architecture

Philippe Capelier

P. 12

Concepteur et stratège :

la double casquette de l'architecte

Gabriela Audi et Jérémie Bedel

P. 15

Horoscope de l'été

Françoise Groshens

P. 16

Rendez-vous du 29 juin 2019

Edition : Syndicat de l'Architecture

24 rue des Prairies 75020 Paris

0143610291

www.syndicatdelarchitecture.com

Publication Trimestrielle

Directeur de publication :

Lionel Dunet

Rédactrice en chef :

Françoise Groshens,

Bénédicte Meyniel

Réalisation graphique :

Nicole Valentin nicoleva@free.fr

Imprimeur : Sintez

20 bis rue Louis Philippe 92200

Neully sur Seine

N° CPPAP 0524 G 93681

Une solution pour l'accès à la commande des jeunes architectes : le parrainage

Combien de jeunes architectes se sont vu refuser une opération ou une sélection pour un concours au prétexte qu'ils ne pouvaient présenter une (ou plusieurs...) opérations équivalentes déjà réalisées ?

La méthode des « mariages », trop souvent forcés pour des contingences politiques, impose des contrats en cotraitance avec un mandat systématiquement confié à « l'aîné » ne laissant pas une réelle autonomie au « benjamin »...

L'objectif recherché par le Syndicat de l'Architecture est de proposer a minima une convention entre les 2 structures et le maître d'ouvrage, voire une forme réellement contractuelle mais qui laisserait une indépendance maximum à la jeune structure sans obliger les deux parties à la cotraitance qui implique un exercice partagé des missions de conception et de réalisation.

En effet, ces jeunes architectes ont souvent mené à bien pour le compte de leurs récents ou anciens employeurs des opérations bien plus importantes ou complexes, avec une efficacité que ces derniers leurs reconnaissent volontiers.

C'est donc très naturellement que ces aînés devraient pouvoir s'engager à soutenir leurs jeunes confrères en les aidant à s'installer, voire à se développer. Les architectes s'honoreraient à assurer cette forme de transmission sans être obsédés par une éventuelle concurrence dont leurs expériences et âges respectifs doivent les protéger.

Il semblerait une fois de plus que nos voisins européens, architectes avec leurs maîtres d'ouvrages notamment allemands, aient de longue date fait confiance à leurs jeunes confrères en les parrainant et en acceptant de prendre le risque de les soutenir dans leur quête, sinon de leur toute 1^{ère} affaire, du moins de celle d'une taille suffisamment conséquente pour les faire « décoller » sans pour autant inquiéter le maître d'ouvrage...

Ne serait-il pas envisageable de nous inspirer de cette pratique du parrainage pour cautionner auprès de nos donneurs d'ordre l'intervention de jeunes confrères qui auraient fait leurs preuves en tant que collaborateurs dans nos entreprises et qui, de façon parfaitement naturelle et souvent souhaitable, ont choisi de se lancer à leur propre compte ? Bien que notre diplôme HMONP entende conférer la capacité de l'architecte d'exercer « en son nom propre », la maîtrise d'ouvrage ne l'entend pas de cette oreille, et n'a finalement confiance que dans les professionnels expérimentés et « ayant pignon sur rue ».

Mais les entreprises d'architecture « confirmées » fonctionnent en réalité au quotidien avec ces dizaines de collaborateurs, le plus souvent architectes

diplômés et dotés de toutes les capacités nécessaires pour mener à bien lesdites opérations.

Le Syndicat de l'Architecture souhaite par conséquent faire la promotion d'une nouvelle forme contractuelle de partenariat à mettre en œuvre entre un jeune architecte et son parrain confirmé qui lui laisserait exécuter la totalité de la mission tout en garantissant au maître de l'ouvrage qu'en cas de défaillance du filleul, l'opération pourrait être reprise en charge en partie ou en totalité.

Dans un premier temps, le Syndicat de l'Architecture appelle à témoignage tout architecte ayant pu mener à bien une opération sous une forme plus ou moins proche de ce parrainage afin d'en étudier les obstacles et les limites éventuelles afin d'envisager la rédaction d'un contrat-type le mieux à même de rassurer une maîtrise d'ouvrage soucieuse de qualité architecturale, mais craintive face à l'expérience relative d'un jeune architecte. Dans un second temps, le Syndicat de l'Architecture proposera un document qu'il envisage de tester avec des membres adhérents ou non sur une opération-pilote à définir. Là encore, toute proposition sera la bienvenue.

Olivier Arene

L'EUROPE : Logement abordable ou logement social ?

En janvier dernier s'est tenu au Parlement Européen à Strasbourg un colloque traitant du « logement abordable ». Diverses personnalités et élus ont animé le débat, telles que Corina Crétu, vice présidente du Parlement Européen, des députés européens, Icharn Iman rapporteur sur l'agenda européen pour le logement, le président de Housing Europe, le président de l'Union Sociale pour l'Habitat (France), des représentants des villes de Vienne, Strasbourg, Freiburg en Brisgau, Barcelone, Saint Denis...

Il apparaît que la question du logement a été pendant longtemps considérée par l'institution européenne comme une question locale, régionale et nationale avant d'être vue comme relevant d'une compétence européenne ; néanmoins le traité d'Amsterdam laissait la possibilité d'étudier le domaine du logement abordable, ce qui a été fait.

Si les enquêtes menées ont pointé la diversité des situations, structures et politiques, elles ont rapidement conduit à une évidence générale : la période 2008/2018 a été marquée par un déclin massif des investissements dans le domaine du logement abordable, amenant l'Europe à une situation de précrise ; ceci à partir de la crise financière de 2008 et tout au long des années qui ont suivi. Il en est résulté une hausse marquée et continue tant des loyers que du coût des logements et maisons alors que les salaires augmentaient peu.

En effet, on relève que les investissements dans les « infrastructures sociales » ont décliné de 20 % entre 2009 et 2018. Il est estimé que le manque d'investissement s'est évalué à environ 57 milliards d'euros par an sur la période et qu'il faudrait un plan de 150 milliards

d'euros sur 10 ans pour compenser ce sous investissement.

En conséquence, environ 82 millions d'européens se trouvent aujourd'hui désolabilisés à cause d'un coût du logement devenu trop important ; cette surcharge, exprimée en pourcentage du revenu brut, montre des taux d'effort allant de 25 à 40 voir 50 % alors que le taux d'effort normal en matière de logement locatif est considéré aux environs de 25 %. Ce phénomène touche aussi bien les classes moyennes que les classes populaires. Les jeunes et nouveaux arrivants dans les grandes agglomération sont tout particulièrement concernés. Un rapport de la Banque mondiale considère que la question du logement est au cœur de fractures économiques de plus en plus grandes dans l'Union Européenne et constitue une cause notable de l'érosion de sa cohésion économique sociale et territoriale.

Les villes, agglomérations et États en recherche de solutions ? :

Les pays, à tous niveaux, ont semblé-t-il (?) pris conscience de ce fait et sont en recherche d'instruments, financements et politiques stabilisées et à long terme permettant de remédier à cette situation, s'agissant aussi bien d'une production nouvelle que de la rénovation des immeubles existant et de leur amélioration en matière de dépenses d'énergie.

Parallèlement sont mises en place ici et là des mesures locales ou/et régionales permettant de peser sur les prix de marché, en particulier le marché foncier, ainsi que des mesures visant à éviter qu'une partie notable du secteur locatif privé des grandes agglomérations

passe à la location touristique. Les différents villes et agglomérations participantes au colloque ont mis en évidence leurs actions respectives à ce sujet.

L'outil européen :

Le Housing Partnership, créé par l'institution européenne pour travailler sur la question du logement, regroupe autour des représentants de l'UE des villes, agglomérations, Etats, représentants qualifiés. Il devrait se charger dans le cadre des prochaines élections européennes de promouvoir la question du logement abordable en tant que thème majeur de campagne (...pour le moment, on n'entend pas grand-chose !). Il propose notamment que l'institution européenne s'engage à :

- soutenir l'investissement dans les « infrastructures sociales » par la création d'une plateforme européenne d'investissement dédiée au logement abordable et de mobiliser la Banque Européenne d'investissement,
- pondérer les investissements à long terme en infrastructures sociales dans le calcul du déficit budgétaire des Etats membres,
- consolider le cadre juridique européen applicable au logement.

Europe protectrice ? Europe libérale ? : Il apparaît que l'Europe des années 2008 /2018 n'a pas été protectrice et on en voit le résultat dans le domaine du logement abordable. A vouloir à tout prix s'adapter aux grands vents de la mondialisation, on a appauvri massivement les classes populaires et moyennes européennes, sans en mesurer et donc à en gérer les conséquences.

Par ailleurs, ce manque d'action montre au moins deux lacunes dans la compréhension de la situation ayant caractérisé cette période :

- lorsque la conjoncture a été mauvaise, la France dans le passé a eu recours systématiquement aux acteurs du logement social afin qu'ils épurent le marché rachetant les fonciers à prix cassés pour en faire des logements sociaux ; de plus , cette action à contre cycle permettait aux entreprises du sec-

teur de maintenir un minimum d'activité et donc de limiter les licenciements ; quelle a été l'action de l'Europe à ce sujet ?

■ autant le logement très social peut être considéré comme un logement d'aide sociale, autant le logement à prix abordable devrait être le moyen par lequel on permet aux salariés d'un pays ou d'une entité plus grande d'habiter pas trop loin de leur lieu de travail à un prix supportable pour leur budget et donc d'être efficaces en tant que salariés. Il n'y a pas d'efficacité optimale de salariés lorsqu'ils vivent dans la crainte du surendettement et qu'ils ont chaque jour 2 à 3 heures de transport pour aller à leur travail et en revenir. Quelle sera l'action de l'Europe à ce sujet ?

Il reste donc à mieux cerner cette notion de logement abordable qui bien que faisant partie du vocabulaire de l'institution européenne, relève encore assez largement du flou artistique, le danger en la matière étant d'orienter la production vers une catégorie de logements à « loyers intermédiaires » alors que le besoin est de loyers modérés eu égard aux revenus et non pas de loyers « légèrement en dessous du prix du marché ». Housing Europ, questionné sur le sujet nous répond : « Il n'y a pas de définition commune du logement abordable. C'est soit un terme générique qui recoupe différentes réalités de la capacité des usagers à se loger, soit, au RoyaumeUni, une forme de logement intermédiaire autour de 80% du prix du marché, mais souvent fournie par les bailleurs sociaux.

En revanche la notion de logement social est différente. Elle est également variée d'un pays à l'autre mais en gros il s'agit d'un logement dont le loyer est en dessous du prix de marché, qui s'adresse à des familles dont les besoins en matière de logement ne sont pas satisfaits par le marché, qui est soumis à des règles d'attribution déterminées par les autorités publiques. « Décidément, l'Europe a du mal à être sociale ! »

Michel Berthet

Pour un Conservatoire Européen du Logement Social

En janvier dernier, l'Europe a eu l'air de se préoccuper un peu du logement abordable, concept mal défini mais dont je voudrais croire qu'il constitue une version élargie du « logement social » devenu en France une « seringue » du très social, faute de moyens.

A un moment où l'on parle de conservation du patrimoine religieux et culturel (Notre Dame), à un moment également où l'Europe s'aperçoit qu'environ 87 millions de familles se sont fait désolubiliser au cours des dix dernières années, du fait de la hausse des loyers elle-même due au sous investissement dans les secteurs du logement à bon marché, je suggère que l'Europe se préoccupe de la conservation et du développement à long terme du patri-

moine du logement social (ou logement abordable, comme on voudra).

C'est-à-dire qu'un organisme européen, genre « Caisse des Dépôts » en plus grand pourrait faire l'acquisition des nues propriétés des fonciers baillés aux opérateurs du logement social et les conserverait à très long terme, sauf transactions particulières encadrées.

Cela aiderait grandement à effacer les surpoids de charges foncières en vue de la construction sociale et cela créerait petit à petit un patrimoine européen du logement à bon marché. Une sorte de garantie de maintien à long terme de cette vocation et un signe concret et puisant des préoccupations en la matière. Bon, cela ferait brailler tous les nationalistes : Pensez vous ! Des morceaux de patrimoine français qui passent dans des mains (presque) étrangères ! Mais après tout, les multinationales nous piquent nos entreprises (quand elles ne les tuent pas), les chinois nous piquent nos vignobles et nos aéroports alors ... un peu plus, un peu moins ; au moins, ça servirait à loger les gens.

Michel Berthet

OUTILS Convention collective et grille de classification

La convention collective des entreprises d'architecture : Comment s'en servir ? Quels sont ses intérêts ?

La convention collective, est un accord, formel et signé collectivement et paritairement par les partenaires sociaux, représentants employeurs et salariés à proportion égale.

Ce document vise à adapter au mieux les contraintes imposées par le code du travail à la spécificité de l'activité des architectes, tout en veillant à préserver au maximum les intérêts des

différentes parties, il s'impose de fait à l'ensemble des acteurs de la branche professionnelle.

L'activité étant le plus souvent amenée à évoluer via des nouvelles formes de travail (Télétravail) de nouvelles contraintes, prévoyance, il est alors important que la convention collective s'amende par de nouveaux avenants, toujours négociés pour préserver les intérêts respectifs initiaux.

De sorte, chaque utilisateur aura la garantie de se prémunir d'éventuels litiges à venir en matière de droit du travail.

Convention Collective :

http://www.branche-architecture.fr/sites/www.branche-architecture.fr/files/file_fields/2014/04/03/conventioncollectivenationalearchimoe.pdf

Comment Utiliser la grille de classification (Avenant du 17 Décembre 2017) ?

■ Déterminer son besoin

La première des actions à effectuer est de cibler les tâches à accomplir et donc les compétences qui en découlent, une fois le périmètre de poste identifié, il conviendra de se référer à la grille de classification de la convention collective.

■ Nommer son besoin

Les fiches emplois, repères indiquées par la Branche architecture, permettent rapidement d'assimiler une typologie et un périmètre de poste à une appellation conventionnelle, pour ce faire il convient de consulter le référentiel approprié

■ L'offre d'emploi et l'entretien individuel

« Pensez-vous qu'il faille développer ce point ? »

■ L'embauche et le support contractuel

L'élaboration du contrat de travail est primordiale, elle conditionnera la relation salariée qui en découlera.

Sans distinction de nature (CDD ou CDI) ce dernier doit absolument comporter, à minima les éléments essentiels caractéristiques d'un contrat de travail :

1 ■ L'identité et les coordonnées de l'employeur, avec le nom du représentant légal et celles du salarié.

2 ■ L'intitulé et le court descriptif du poste (idéalement annexé à une fiche de poste) ainsi que le statut (cadre / Non Cadre), la catégorie, le Niveau, et le coefficient visé.

3 ■ Le lieu de travail : si ce lieu varie au gré de missions confiées au salarié, une clause de mobilité est jointe au contrat.

4 ■ La date d'embauche et éventuellement la date de fin de contrat (dans le cas d'un CDD).

5 ■ La durée du travail et, éventuellement, les horaires.

6 ■ La rémunération : salaire et primes.

7 ■ Le nombre de jours de congés payés et les jours de repos, habituellement le week-end.

8 ■ La convention collective applicable.

9 ■ Le régime de protection sociale : le régime général et les éventuels régimes complémentaires et la mutuelle d'entreprise.

10 ■ La durée de la période d'essai éventuelle et les termes de son renouvellement. Si elle est prévue, elle doit figurer dans le contrat.

Le Salarié, devra absolument se trouver dans la grille de classification de la convention collective (*voir tableau*)

Dès le début de son embauche, deux formalités sont nécessaires à accomplir :

- Déclaration Unique d'Embauche
- Prise de rendez-vous à la médecine du travail pour une visite médicale.

Vous êtes maintenant prêts à entamer une relation contractuelle que nous espérons fructueuse, naturellement, le Syndicat de l'Architecture sera présent à vos côtés pour vous accompagner au mieux, dès lors qu'une problématique sociale se fera connaître.

FILIÈRE 2 : EMPLOIS DE CONCEPTION TECHNIQUE

Repère des catégories pour établissement des fiches de poste	Autonomie/ Initiative	Technicité	Formation/ Expérience	Coefficient	Typologie de l'emploi	Niveau de diplôme (Educ. Nat.) Pour la poste
CATÉGORIE 1 NIVEAU 1 amplitude de variation des critères classant				200 220 240	Position d'accueil au coef. 200 pour les non diplômés dessinateur 1 : Coef. 220	EN Niv V
CATÉGORIE 2 NIVEAU 1 amplitude de variation des critères classant				260 280 300	Dessinateur 2/Assistant Travaux 1/Assistant Technique 1/ assistant économique 1	EN Niv IV
CATÉGORIE 2 NIVEAU 2 amplitude de variation des critères classant				320 340 360	Assistant Travaux 2/ Assistant Technique 2/ Assistant économique 2	EN Niv III

Classification Inhérente au métier visé

Ce coefficient sert à établir également le salaire minimum conventionnel à distribuer pour le poste visé en le multipliant par la valeur de point de la région de rattachement de l'entreprise.

Intitulés de Postes à retrouver dans les « emplois repères »

La mission de l'architecte de plus en plus contestée au prétexte d'une commercialisation plus rapide des logements

1 ■ LE « SUR MESURE »

La startup habx propose « votre logement 100% sur mesure » : La grande illusion ! www.habx.fr

Après la Loi ELAN, les architectes sont-ils condamnés à ne devenir que des stylistes de façade, simples designers de la seule couche visible de la ville, c'est-à-dire en ignorant toute qualité d'usage des logements qu'ils ne dessineraient plus ?

La « startup » habx fait actuellement un véritable carton auprès de tous les promoteurs institutionnels en leur vendant une prestation TOUT-EN-UN qui assure la commercialisation des opérations tout en proposant un service de reprise des plans et prétendant, de façon totalement démagogique et pétrie de menterie marketing, d'offrir à ses clients des appartements « 100% SUR MESURE » !

Mais de quelle « mesure » parle-t-on ici ?!

Les promoteurs qui font appel à habx ont-ils bien conscience des conditions de ces « adaptations » ? Un immeuble collectif est un assemblage complexe de plusieurs logements, chacun étant correctement conçu dans son unicité mais également dans son assemblage avec les autres unités. Dans chaque logement, toutes les pièces sont mûrement et longuement étudiées dans leur composition avec les autres pièces, où la lumière, les vues, les sens d'ouverture des portes, les positions des prises

électriques, des appareils sanitaires, des gaines et de tout ce qui constitue « l'espace habitable » sont l'aboutissement d'une réflexion qui ne peut être effectuée par des « algorithmes » !

Il y a beaucoup de matière grise dépensée pour optimiser les gaines techniques, disposer les pièces de façon à ne pas générer de nuisances acoustiques verticalement autant qu'horizontalement, intégrer l'accumulation des règles PMR, thermiques, et hygiéniques... La forme des pièces, leur agencement la position des ouvertures en façade, sont autant de paramètres savamment assemblés pour transcender les dimensions toujours trop petites des logements.

Si la conception d'un immeuble de logements est effectivement comparable à la haute couture, il ne peut pour autant s'adapter aussi facilement aux envies fluctuantes de certains acquéreurs au détriment des autres acquéreurs potentiels. Point de défilé de mode dans un immeuble collectif ! Le « sur mesure » d'habx n'est donc qu'une simple mais efficace accroche commerciale qui se résume à une reprise d'ourlet ou une longueur de manche ; certainement pas à une nouvelle coupe ou un nouveau modèle « sur mesure »...

2 ■ INCONSEQUENCE :

Lorsque habx entre en scène, c'est pour remettre en cause les répartitions de logements ainsi que leur nombre final, quand ce n'est pas la qualité même du logement initial. L'architecte concepteur

se voit alors contraint de vérifier que les modifications demandées ne remettent pas en cause les évacuations, les éléments structurels ou encore le confort acoustique de l'immeuble. Lorsque l'immeuble est fini d'être conçu, c'est une très lourde tâche que de revenir sur chaque gaine ou sur la structure du bâtiment. Cela comporte le risque de passer à côté d'une contrainte mal vue et de la découvrir en phase chantier alors que l'appartement a déjà été vendu. Et si l'on s'attarde sur la qualité du nouvel usage proposé au client, il arrive que l'architecte se voit soumettre des plans acceptés par un client avec une salle de bains sans gaine, ou « en boyau » ouverte sur une chambre sans se préoccuper des problèmes de condensation, voire d'intimité... ; ou encore des entrées redessinées en chicane et réduites pour adapter les plans des séjours et ne tenant pas compte de la qualité spatiale de cette entrée ou des possibilités d'ameublement du séjour modifié, etc...

Les conséquences de ce « sur mesure » nécessitent ainsi la modification des gaines, la création de soffites, ou l'épaississement de certains murs pour renforcer la structure, toutes adaptations susceptibles de répercussions sur les autres acquéreurs...

Par ailleurs, il est insupportable pour l'architecte qui s'évertue à essayer d'obtenir du promoteur des surfaces nominales à peine plus grandes que sa grille de références de voir comment il

lui est demandé in fine de transformer un 3 pièces en 2 pièces pour la même surface ! Cet architecte aurait-il été incapable de concevoir un tel appartement dès le début ?... De même un 5 pièces, soi-disant invendable, est créé en regroupant 2 appartements et devient le premier à être commercialisé !

Il s'agit donc bien d'une question de programmation tout autant que de vision ou de prospective de la part du promoteur.

3 ■ ILLUSIONISME :

habx n'est pas tenu par le devoir de conseil inhérent aux obligations professionnelles et déontologiques de l'architecte de conception. Pire encore, il leur est permis de contourner les réglementations sur les handicaps puisqu'ils font signer à l'acquéreur une « notice de réversibilité » qui ne l'obligera même pas à remettre l'appartement dans l'état de sa conception d'origine lorsqu'il le quittera pour le céder. Si une personne handicapée veut acquérir ce bien par la suite, cette notice lui permettra de savoir comment faire les travaux de remise aux normes, mais à sa charge, demeurant cependant un argument de négociation du prix de cession ! En revanche, il est demandé à l'architecte de conception de vérifier la validité de cette réversibilité ; c'est un comble, sachant que lui-même est tenu quoiqu'il arrive de respecter l'ensemble des règles PSH lors de sa conception initiale, sans aucune dérogation !

Ainsi, les promoteurs qui tombent dans les filets d'habx ont la faiblesse de ne pas faire l'effort d'analyser plus précisément les atouts de la localisation du terrain d'assiette pour y adapter plus intelligemment une typologie et une répartition d'appartements différents de leurs habitudes. Pour autant, positivons un tout petit peu : c'est bien là qu'habx apporte une réelle valeur ajoutée, de même sans doute qu'une capacité de commercialisation qui soulage les promoteurs. Il serait bon qu'ils soient donc associés le plus en amont à la programmation des opérations.

C'est oublier cependant la chronologie d'une opération de promotion immobilière... En effet, pour commencer à commercialiser une opération de logements, il faut pouvoir présenter aux clients potentiels des plans d'appartements, généralement issus d'un permis de construire... Et pour obtenir ce dernier, il faut avoir conçu un projet... Et pour concevoir ce projet il faut que le promoteur ait préalablement défini ses besoins...

La boucle est ainsi bouclée ; mais n'est-il pas cependant illusoire d'imaginer concevoir la seule enveloppe, c'est-à-dire le volume et les façades, puis remplir la bête avec les desiderata des acheteurs potentiels ?

Pour finir, interrogeons-nous sur les quelques éléments de communication d'habx :

100 % sur-mesure. Vos choix, votre appartement.

0€ de surcoût. Le sur-mesure est offert. Des propositions d'agencement instantanément grâce à nos algorithmes.

Les architectes sont-ils condamnés à ne plus être que les designers des enveloppes des bâtiments, laissant l'I.A. et les financiers concevoir les plans avec les lois du marché ?...

Pour plus d'information, lire le très bon article d'Olivier Namias dans la numéro de la revue AA de décembre 2018 :

<http://www.larchitectureaujourd'hui.fr/aavp-et-aires-mateus-immeuble-emergence-paris-xviie/>

Olivier Arene

OPCO... de proximité

- Chaussure commerce de détail
- Pompe Funèbre
- Boulangerie Pâtisserie
- Couture de la région Parisienne
- Charcuterie de détail
- Boucherie
- Biologistes
- Gardiens Concierges
- Habillement
- Cordonnerie
- Désinfection Dératisation
- Assistants Maternels
- Fleuristes et animaux familiers
- Taxis
- Coiffure
- Chasse
- Services à la personne
- • •
- Entreprises d'Architecture

Non ce n'est pas un poème de Jacques PREVERT c'est quelques-uns des 60 métiers regroupés dans l'OPCO, et qui vont devoir trouver des synergies pour monter des formations communes...

Il y a du pain sur la planche... (heureusement on a les boulangers).

Certains se congratulent, d'avoir sauvé leurs prébendes et leurs postes rémunérés... nous, nous sommes consternés de voir qu'une fois de plus au mépris de ses propres règles, le gouvernement cède au premier lobby venu... alors que le choix majoritaire de la branche Architecture (et du syndicat de l'Architecture) était d'intégrer l'OPCO de la construction...

- La branche Architecture,
- le Syntapau CFDT, la CGT et le Syndicat (avec l'appui de la CNPL) ont initié un recours en Conseil d'état.

Donc à suivre...

JF Chenais

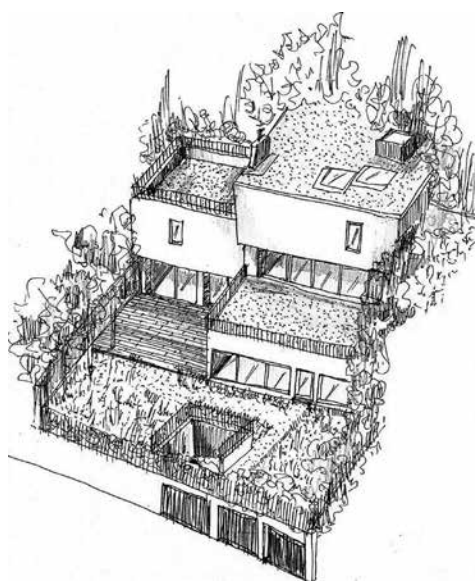


Aline Delabroy Architecture

■ 118 rue Jean Pierre Timbaud
75011 PARIS

au premier juillet :

- 48 rue Sauffroy 75017 Paris.
- alinedelabroy@gmail.com
- <https://alinedelabroy.wixsite.com>



Aline Delabroy Architecte

**agence d'architecture fondée en 2013 par
Aline DELABROY, architecte HMONP.**

A la fois architecte et architecte d'intérieur, je suis diplômée en 2010 de L'ENSA PARIS-MALAQUAIS et en 2007 de l'école Adolphe Chérioux.

De l'architecture avec un grand A, ma préférence se porte sur l'architecture avec un grand H comme l'architecture à taille « Humaine ».

L'agence travaille autant sur la production de logements, de tourisme, que sur des projets de bureaux ou de restaurants. L'activité de l'agence porte actuellement sur des projets de maisons neuves, de la réhabilitation d'appartements au réagencement de petits espaces, où il faut sans cesse trouver des idées et des innovations. Je privilégie le travail de la lumière, la matière et la volumétrie des espaces afin de révéler une atmosphère particulière et bien

personnalisée. Je travaille en dialogue avec mon maître d'ouvrage à l'aide de plans 2D et 3D en l'invitant à manipuler lui-même la maquette pour se projeter. Mon savoir-faire s'exerce particulièrement dans l'optimisation des espaces. Je suis amenée à travailler dans la petite unité d'habitation où la contrainte de trouver des astuces techniques et spatiales pour exploiter chaque recoin perdu est ma priorité. Et ceci en complète maîtrise du budget.

De la conception du projet architectural à la conception de mobilier sur mesure, de la grande à la petite échelle, l'objectif est que le projet puisse vivre avec son temps et s'adapte à toute situation. Dans le dialogue fructueux entre les entreprises et l'architecte, le client n'a plus qu'à profiter du meilleur.



Chaveneau Ohashi Architectes

agence d'architectes

jeune, franco-japonaise installée à Lyon

Organisée autour de deux associés : Harold Chaveneau et Yuko Ohashi. Après un parcours professionnel au sein de grandes agences parisiennes, ils fondent l'agence en 2015.

Depuis la création de l'agence, ils ont participé à de nombreux concours ouverts en France et à l'étranger tels que le concours d'idées du Musée archéologique de Pompéi (projet lauréat), Hokkaido Garden Show au Japon (projet lauréat), le Pavillon de cérémonie du thé à Yokohama au Japon (projet lauréat), le réaménagement de la gare de Shibuya au Japon (projet mentionné), le Village Olympique des JO de Tokyo 2020 (projet primé) etc. Parmi ces concours certains ont permis la réalisation des projets. L'agence a donc pu suivre leur concrétisation.

Bien que s'agissant de petites échelles, ces installations expérimentales sont très enrichissantes et viennent nourrir

leur expérience. Développer en profondeur des notions telles que le parcours, la matière, les vues et ouvertures sur de petites surfaces permet, lors de la conception de projets de plus grande envergure, d'accorder une attention particulière au travail de ces détails. Appréhender les différentes échelles du projet est un moyen pour l'agence de développer une adaptabilité et d'élargir son domaine d'action et de compétence.

L'agence travaille également sur plusieurs projets de logements collectifs ainsi que de l'équipement public dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

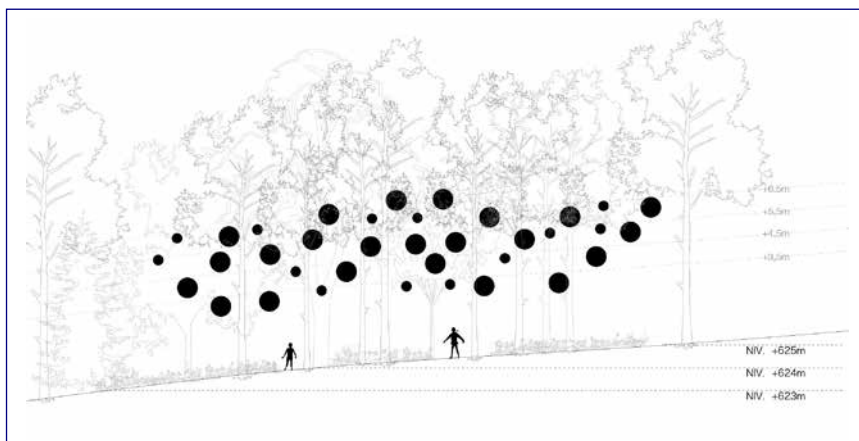


Chaveneau Ohashi Architecte

- 19 rue Burdeau 69001 Lyon
- 0982440741
- contact@coarchitectes.com
- www.coarchitectes.com

*HGS 01/02 – Hokkaido Garden Show,
Kamikawa (Japon), réalisation 2015.*

*SAIJO – 10 logements semi-collectifs,
Iyo-Saijo (Japon), concours 2017.*



Pythagore, Alma Mahler, Paul Valéry : Musique & Architecture



Quator quadrifolia

Tout semble opposer la Musique et l'Architecture : la musique, art du temps, du son, art du mouvement, art éphémère qui disparaît dès qu'elle se manifeste – l'architecture, art de l'espace, de la matière, de la gravité, art qui fixe. Et pourtant, la culture occidentale ne cesse de les réunir, dans une relation toute particulière.

Leur relation n'est certainement pas fortuite, mais la conséquence de leur consubstantialité.

Musique et Architecture ont des rapports étroits et particuliers, exclusifs, qui les distinguent des autres arts et les unissent.

Les mythes : la construction des remparts de Thèbes, dans la Grèce très antique : Amphion joue de la flûte, et les pierres se mettent en mouvement, s'assemblent en des lits rectilignes et ordonnés : la Musique crée l'Architecture. Ensuite, le peuple d'Israël, en pays de Canaan, fait le siège de

Jéricho : le septième jour, Josué fait sonner leurs cors et la foule entonne une immense clameur : les remparts s'effondrent, la Musique détruit l'Architecture. Puis Pythagore. Il découvre que les principaux accords musicaux, couramment pratiqués, l'octave, la quarte, la quinte, correspondent à des rapports de nombres simples. Sur le luth, je pince la corde en son milieu, je produis une octave (do/do) ; à ses deux tiers, une quinte (do-sol), à ses trois quarts, une quarte (do-fa). Cette découverte fut pour les anciens un événement considérable ; d'un point de vue scientifique, il donnait une représentation géométrique et attribuait une valeur numérique au son. D'un point de vue religieux, il exprimait les accords musicaux par des nombres élémentaires et sacrés : les quatre premiers : 1, 2, 3, 4, la Tetractys, dont la somme est égale à 10, 2 fois 5. Les nombres des Dieux, de la création, les nombres

de l'homme, les pieds et les mains, le système décimal.

Avec Pythagore, cette relation Musique – Architecture trouve son fondement rationnel ;

La Renaissance réactive notre relation. Alberti, préconise l'usage des proportions des accords musicaux pour ordonner ses bâtiments. Par la suite, Palladio utilise ces proportions simples et musicales pour ordonner ses plans et ses façades. Les traités d'architecture, du xv au xviii siècle foisonnent d'argumentaires musicaux, pour affirmer le bon goût : « car les proportions qui sont bonnes à nos oreilles, le sont aussi pour nos yeux ».

Dans la querelle des anciens et des modernes, en 1750, les traditionalistes invoquent la consonance physiologique des accords musicaux pour justifier le « bon goût » des proportions immuables ; il y est surtout question d'harmonie, avec l'équivalent des accords dans la musique. Goethe exprime dans la poésie ce lien singulier quand il parle de l'Architecture comme une Musique figée, « Gefroren ».

En musique, Beethoven, puis Bartók sélectionnent intentionnellement des rapports de nombres précis, dans l'harmonie, le contrepoint, le rythme, la durée des mouvements.

Bartók, considéré comme le premier musicologue, parcourait la Hongrie pour un inventaire des musiques traditionnelles ; E. Lendvai prétend qu'il découvrit dans ces mélodies populaires l'usage du nombre d'or....

Alma Mahler, née Schindler, musicienne, compositrice, aura connu Klimt, vécu avec Kokoschka, sera l'épouse du grand compositeur Gustav Mahler, et se mariera avec Walter Gropius ; cette femme exceptionnelle est l'allégorie même du lien secret-sacré, entre la musique et l'architecture. « Eupalinos », de Paul Valéry, est un dialogue entre la musique et l'architecture. « N'as-tu pas observé, en te promenant dans cette ville, que d'entre les édifices dont



1



2



3

elle est peuplée, les uns sont muets ; les autres parlent, et d'autres enfin, qui sont plus rares, chantent ? »

Alors, pourquoi ce singulier rapport, exclusif, entre ces deux arts que tout semble opposer.

1 ■ la Musique, c'est des sons, l'Architecture, c'est du béton : Mais la matière d'un art ne suffit à définir la chose : ce n'est pas le bois qui fait la table, mais son plateau et ses 4 pieds ; son et béton ne peuvent les opposer.

1. Alma Malher née Alma Schindler en 1879. Compositrice et Peintre épouse successivement de Gustav Mahler, Walter Gropius, Franz Werfel.

2. Le couvent de la Tourette

*Les pans de verre « ondulatoires » du Couvent de la Tourette (1953-1961)
— une distribution irrégulière de pans de verre de longueurs graduellement variables
— Se présentent comme une nouvelle version de l'ancienne analogie entre musique et architecture ; c'est Iannis Xenakis, qui travaillait comme ingénieur et architecte chez Le Corbusier qui les a conçus.*

3. Création d'un bâtiment polyvalent et aménagement paysager pour Grace Farms situé à New Canaan par SANAA.

Nichée dans le paysage vallonné de Grace Farms, la rivière commence sur une colline, puis coule sur la longue pente douce en une série de coudes, formant des espaces semblables à des étangs tout au long de son parcours. Structurellement, la construction en verre, béton, acier et bois est essentiellement un seul et même long toit, qui semble flotter au-dessus de la surface du sol alors qu'il tourne à travers le paysage. Les allées, les cours et les volumes recouverts de verre qui se forment sous le toit sont remarquablement transparents et invitent les gens à s'impliquer dans le vaste environnement naturel.

2 ■ la Musique est mouvement, l'Architecture est immobile :

Si l'audition implique le déroulement de la Musique, l'Architecture ne se dévoile que dans son parcours. Et la projection des ombres différentes tout au long d'une journée sur des volumes architecturaux dessine une partition graphique.

3 ■ la perception de la Musique va des parties au tout, alors, qu'en Architecture, elle va du tout vers les parties :

Un édifice ne peut s'appréhender d'un seul coup d'œil; il se dévoile au fur et à mesure de sa visite. Si la Musique a un sens, une direction, l'Architecture peut en avoir aussi : de nombreux bâtiments imposent une direction particulière dans l'enchaînement de leurs espaces, un sens particulier.

4 ■ art du temps et art de l'espace :

La perception de l'Architecture implique un temps : son parcours, sa forme, ses volumes varient selon l'écoulement du temps, l'Architecture est aussi art du temps. La Musique crée son espace, immatériel, mais qui nous englobe, tout comme un espace construit, la Musique est art de l'espace.

5 ■ arts abstraits :

La Musique et l'Architecture n'ont pas vocation de reproduire le monde, ou d'imiter la nature ; la Musique et un langage sans signifiant, qui « s'adresse au cœur sans le secours des mots » ; l'Architecture épure les formes de la nature, les réinterprète par sa géométrie. Ces deux arts ne sont pas descriptifs, ils sont suggestifs, et polysémiques.

6 ■ arts de nombre :

Conséquemment, Musique et Architecture sont fondées sur la mathématique, forme la plus abstraite de la pensée. Rythme, harmonie et contrepoint, les trois piliers de la composition musicale, sont transposables dans l'espace par la géométrie ; il existe bel et bien alors une Architecture Musicale.

« ... et d'autres – édifices – enfin, qui sont plus rares, chantent ».

Philippe Capelier



Jérémy Bedel à l'ateliers des territoires

Concepteur / stratège : la double casquette de l'architecte

*Les évolutions récentes
du contexte sociétal
et environnemental impliquent
nécessairement des transformations
dans les champs disciplinaires
de l'architecture et l'urbanisme.*

Autrefois disciplines de synthèse, l'architecture et l'urbanisme s'ouvrent de plus en plus et de telle manière, que **la centralité de notre position de « concepteurs » architectes-urbanistes pourrait être en jeu**, avec comme corollaire, la diminution de la qualité architecturale et urbaine.

Compte tenu du développement de l'initiative privée, de la rareté des ressources publiques, de l'augmentation de savoirs et techniques de plus en

plus spécialisés, de la multiplication des démarches ascendantes intégrant l'individu au cœur de processus de projet et du nécessaire effort de synthèse à produire pour répondre aux problématiques environnementales et sociales, l'un des **enjeux majeurs dans les domaines de l'architecture et l'urbanisme est la cohérence, et donc la pertinence de toutes les actions** menées par un nombre croissant d'acteurs aux logiques divergentes.



Route départementale, entrée de ville
du bourg de Latronquièrre dans le Lot.



Transformation du paysage de l'entrée de ville.
Mise en valeur du bâtiment de l'ancienne Mairie.

Il semble évident que le besoin de synthèse croît à mesure que croît la complexité d'un exercice quel qu'il soit. Or c'est précisément de la synthèse dont nous sommes les experts en tant qu'architectes-urbanistes, la synthèse étant le propre du projet spatial.

Ainsi, plutôt que de voir notre rôle se réduire à mesure que se complexifie le collège d'acteurs impliqués dans l'acte de concevoir, réaliser et gérer les espaces (bâti ou non), c'est précisément le contraire qui devrait se passer.

Si ce n'est pas le cas, c'est que des deux forces qui s'opposent aujourd'hui, l'une domine largement l'autre.

En effet, des siècles de domination des théories scientifiques réductionnistes ont contribué à une segmentation du savoir et du pouvoir, phénomène qui va en grandissant. C'est le règne de l'expertise et de la spécialisation, stigmatisant toute approche globale, systémique ou généraliste comme celle de l'architecte-urbaniste.

Même si la spécialisation est nécessaire, les limites des logiques d'action qui en découlent sont aujourd'hui connues et la nécessité de penser globalement est reconnue par un nombre croissant d'acteurs, penseurs et concepteurs,

arrivant jusqu'à faire consensus dans la société.

C'est pourquoi une recomposition épistémologique est à l'œuvre et nous assistons aujourd'hui à sa première phase, pendant laquelle se multiplient les initiatives interdisciplinaires voire transdisciplinaires. La tendance est la même quand on regarde du côté des logiques d'actions et de gouvernance où **les projets deviennent des processus collectifs** réunissant des acteurs qui jusqu'à lors, intervenaient successivement suivant le développement linéaire du projet urbain ou architectural.

C'est en faisant personnellement l'expérience d'une telle démarche de projet et de ses résultats que nous avons pu enrichir notre avis sur l'une des manières de se positionner en tant qu'architecte, pour apporter de la cohérence, favoriser la pertinence des interventions et in fine, réaffirmer notre rôle d'homme et femme de synthèse.

Cette démarche c'est « l'atelier des territoires ». L'atelier des territoires est une démarche expérimentale dont la première a été lancée il y a plus de 10 ans par l'Etat (Ministère de l'écologie et du développement durable à l'époque).

Ce dispositif permet l'accompagnement des acteurs d'un territoire donné pour construire collectivement une stratégie d'avenir de ce territoire. La particularité de ce dispositif est de placer le projet avant la règle, et de réunir élus, techniciens de l'État et des collectivités, porteurs de projets et habitants autour d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un architecte-urbaniste, lors de **séances d'ateliers de projet**.

La cession des ateliers dont nous avons eu la responsabilité cette année est la cession « villes patrimoniales » déclinée en Occitanie sur les villes de Figeac et de Mende ainsi que les communes de leur intercommunalité.

Outre la forme des ateliers participatifs et l'objectif d'une construction collégiale des stratégies territoriales et de leur déclinaison opérationnelles - forme et objectif définis à la commande - c'est à nous que revenait la responsabilité de définir l'organisation du processus de projet et son pilotage tout en étant force de synthèse et de proposition.

Experts du processus du projet urbain ou architectural, de concepteurs, nous devenons stratèges, en concevant et animant un dispositif de projet mobilisant l'intelligence collective



Transformation de l'ancienne Mairie en Halle couverte et café de Latronquière dans le Lot.



Bâtiment de l'ancienne Mairie du bourg de Latronquière.

niste réaffirme son rôle d'homme de synthèse du projet, car tout système, si complexe soit-il, prend place dans le temps et l'espace, et a donc une forme et, rares sont les disciplines qui ont les outils conceptuels pour les transformer consciemment.

L'architecte-urbaniste doit développer sa capacité d'intégration des savoirs contextuels et techniques susceptibles d'être mobilisés lors du processus de synthèse.

Cela définit une position d'architecte-urbaniste « généraliste » et stratège, dont les seuls domaines d'expertises seraient la transformation stratégique de l'espace par le projet et sa représentation complétée par la conception et la direction des processus collaboratifs de projet.

Cette position de généraliste est une position qui accepte le doute et l'incertitude comme approche intellectuelle et le dialogue et l'écoute comme méthode.

Gabriela Audi
et Jérémie Bedel

pour résoudre des questions d'intérêt général (dans le cas présent la question était : comment inverser la tendance au déclin des villes petites et moyennes ?).

Bien évidemment, nous sommes restés concepteurs, spécialistes de la synthèse spatiale que nous élaborions en séance (sur calque avec les acteurs) en mettant en débat concomitamment les éléments de diagnostic, les hypothèses de projet et leurs conditions de mise en œuvre et ce, à toutes les échelles territoriales pertinentes (du territoire national jusqu'à l'échelle du bâti et sa matérialité).

De cette expérience nous retirons les convictions suivantes :

- L'une des réponses méthodologiques aux enjeux de notre temps est de mobiliser l'intelligence collective dans des projets qui deviennent des processus.

- Notre expertise du processus de projet spatial nous permet de tenir le rôle central d'organisateur et animateur de ces processus collégiaux de projet et d'assurer la cohérence et la pertinence des projets.

Dans ces dispositifs, l'architecte-urba-

Bulletin de cotisation ou d'adhésion à remplir et à adresser au Syndicat de l'Architecture : 24-26 rue des Prairies 75020 Paris

Nom Prénom Date et lieu de naissance : le/...../..... à

Adresse

Téléphone Adresse mail

J'adhère au syndicat de l'Architecture et m'engage à en respecter la Charte et la faire vivre. Ainsi qu'à régler ma cotisation annuelle.
Je Souscris à l'abonnement annuel du trimestriel Le Journal du Syndicat de L'architecture (Facultatif).

Barème cotisation annuelle :

Employeurs et Libéraux : 180 € Employeurs et Libéraux avec moins de cinq ans d'installation: 50 € Honoraires Retraités actifs : 30 €

Prélèvement automatique 15 € par mois

Abonnement au journal :

Abonnement annuel pour 4 numéros : 16 € Signature : À le/...../.....

A réception de votre cheque nous vous retournerons un justificatif de paiement ainsi que votre carte d'adhérent pour l'année en cours.

Horoscope de l'été

1 ■ Bélier

Étant donnée la conjoncture, vous serez aussi obligé de revoir à la baisse vos honoraires pour obtenir la mission chantier. Mais rassurez-vous, vous gagnerez sur les frais de bouche en prévenant votre client que vous êtes végane et que vous ne consommez plus de vin.

2 ■ Taureau

Profitez de la rentrée pour faire le tri dans vos relations. Parmi vos maîtres d'ouvrage récemment contactés, se cache un faiseur.

Cela ne vous empêchera pas de constater que les études commandées par ce dernier ont été très bien rémunérées.

3 ■ Gémeaux

Votre été est placé sous le signe de la créativité ! Proposez à vos clients plusieurs faisabilités toutes plus ambitieuses les unes que les autres. Vos clients seront émerveillés par tant d'audace – vous serez admiré un instant pour votre esprit jeune et utopique intact. Vous ne signerez pas de nouveau contrat, mais ce sera une bonne compensation.

4 ■ Cancer

Vous avez préféré fermer l'agence cet été. Vos amis proches sont reconnaissants. Les projets vont tomber sans aucun effort de prospective.

5 ■ Lion

Les planètes sont favorables, alors si vous en profitez pour relire le traité de *architectura* de Vitruve ? Une phrase en particulier vous émerveillera. N'hésitez pas à envoyer cette fameuse phrase au syndicat pour faire partager votre joie (et profitez de cet envoi postal pour nous adresser votre chèque de cotisation si cela n'est pas déjà fait).

6 ■ Vierge

Prenez le temps de la réflexion pour envisager des évolutions de votre carrière et la restructuration de l'agence, plutôt que de vouloir répondre à toutes les propositions d'études et de concours publiés dans le *Moniteur*.

Savez-vous que le simple fait de verbaliser un vœu augmente de 50% la probabilité de le voir se réaliser ? Si le seul désir qui vous a traversé l'esprit, était l'envie d'un café, passez au syndicat, ils y sont gratuits et offerts avec le sourire.

7 ■ Balance

Après les vacances : vous fourmillez d'idées ! Cet esprit éclairé s'accompagnera d'un talent rédactionnel – à votre échelle – inégalé. Vous en profiterez pour alimenter le site et la newsletter du syndicat de brillants écrits.

8 ■ Scorpion

Profitez pour faire un peu de ménage sur votre ordinateur. La consultation de vos contenus archivés vous déprimera un peu, mais avec leurs suppressions, vous allez plus facilement retrouver vos fichiers, et nous ne manquerons pas de publier dans le prochain journal vos plus pertinentes contributions retrouvées.

9 ■ Sagittaire

Vous allez faire connaissance d'un gros promoteur, admiratif de votre travail, qui prétend vous confier en étude plus de 50% des projets qu'il compte monter. Sachez que les sentiments d'admiration de cette personne paraîtront équivoques mais que les choses, heureusement pour vous, se cantonneront au strict cadre professionnel.

10 ■ Capricorne,

Profiter de cette période propice pour classer vos archives. Vous tomberez sur des projets remarquables que vous aviez totalement oubliés.

Profiter de cette aubaine pour les publier sur votre site. Ces nouveaux projets laisseront pantois votre entourage. Mais ils ne serviront malheureusement à rien pour développer vos activités à l'international.

11 ■ Verseau

Faites-vous plaisir sans restriction : vous n'avez jamais vu la ville de Chandigarh qu'en photo ? Et Brasilia n'est depuis vos études qu'un doux projet de voyage ? N'hésitez plus, faites un emprunt auprès de votre banque puisque vous avez les garanties verbales que les rentrées d'honoraires que vous réclamez depuis 6 mois vont être réglées rapidement et partez avec vos collaborateurs !

(NB : le syndicat, et encore moins votre rédacteur astrologue, ne peut en aucun cas être tenu responsable d'actes qui s'avèreraient inconsidérés, en revanche si vous avez besoin de conseils astrologiques pendant vos séjours en Inde ou au Brésil, un soutien est envisageable à vos frais bien sûr.)

12 ■ Poisson

Si vous êtes en couple, des tensions pourraient perdurer avec l'été. Faites de petits efforts de votre côté : par exemple, évitez de parler à votre conjoint de la loi ELAN, il connaît déjà votre avis. Si vous êtes célibataire, vous allez faire une rencontre qui s'avèrera intéressante. Attendez que la relation soit un peu installée avant de partager avec cette personne vos réflexions pertinentes sur la loi ELAN.



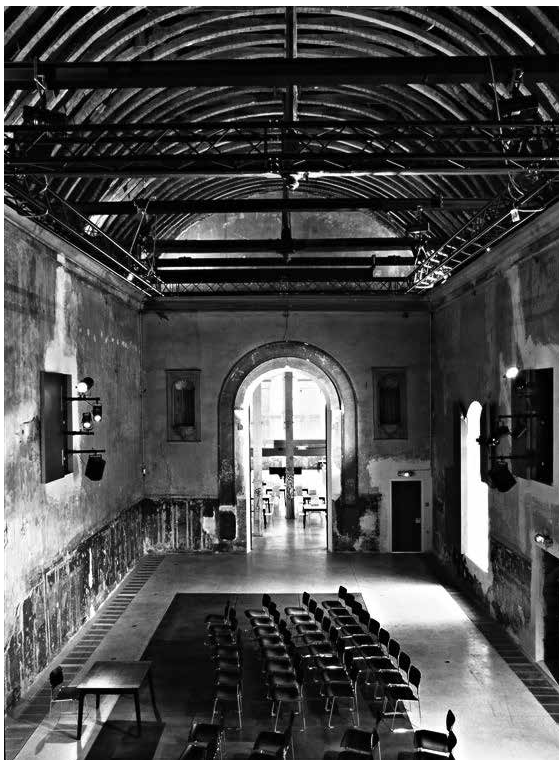
Rendez-vous du 29 juin 2019

Cette année, le Syndicat a toutes les raisons de se réjouir, car vous avez été très nombreux à cotiser, nous rejoindre et participer à nos multiples activités syndicales.

Chaleureux, vous étiez tellement nombreux à participer aux grands entretiens de Bègles et de Rennes qu'ils ont été une grande réussite tant par la qualité des échanges, que par la volonté que tous ont montrée à s'installer au mieux dans notre profession.

Sérieux et disponibles, combattifs lorsque nécessaire, vous avez aussi, et souvent participé aux commissions territoriales paritaires en régions.

Le Syndicat vous propose un nouveau rendez vous juste avant l'été, pour réunir les syndicats des différentes régions, débattre des actions menées ensemble et vous remercier de votre engagement. Les thèmes choisis doivent permettre d'aborder les questions bien syndicales de la convention collective, et du paritarisme, avant d'échanger avec les jeunes architectes au sujet de l'accès à la commande et en particulier du parrainage.



DATE **le 29 Juin 2019**

LIEU **la Chapelle des Récollets**
au 148 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

PROGRAMME

14h00-15h30 : conférence débat sur
La convention collective et le paritarisme
Interventions de Maître Florian Borg,
avocat ; Daniel Julien- Noël,
Président de la CNPL
et Jean François Chenais, Architecte.

15h30-17h00 : Carte blanche aux
Architectes de l'agence Formalocal
Intervention sur le parrainage

17h30-18h30 : concert du
Quatuor Quadrifolia
avec notre administrateur Philippe Capelier

18h30-19h00 : Pot de clôture